

Les ambulanciers obtiennent 340 M€ de l'Assurance maladie, complétés par une aide de l'État de 290 M€ pour la période 2023-2025 : une étape clé pour envisager l'avenir ! (Communiqué)

Les négociations engagées depuis plus d'un trimestre par la Chambre Nationale des Services d'Ambulances (CNSA) et l'Assurance maladie viennent d'aboutir à la signature, le 13 avril dernier, d'un avenant 11 à la convention nationale des transporteurs sanitaires et à l'obtention d'une enveloppe budgétaire jusqu'en 2025, en contrepartie d'engagements.

Là où d'autres professions de santé ont échoué, les ambulanciers sont parvenus à négocier un accord qui leur permet de poursuivre leur mission d'intérêt général et de relancer leur feuille de route avec un enjeu de taille : améliorer la réponse aux besoins des patients et l'efficacité du secteur du transport sanitaire, dans un contexte marqué par une inflation galopante et par la nécessité de prendre en compte les impacts environnementaux des véhicules.

Un geste fort de reconnaissance du ministère de la Santé salué par les 55 000 ambulancières et ambulanciers, acteurs de proximité dans la prise en charge du soin, garants du maillage sanitaire sur le territoire.

« Les montants accordés restent insuffisants mais l'accord est équilibré et nous permet d'envisager l'avenir avec un peu plus de sérénité. Cette signature redonne du souffle à nos entreprises et autorise l'ouverture des négociations sociales destinées à renforcer l'attractivité de notre profession », indique Dominique Hunault, président de la CNSA.

Le ciel s'éclaircit, enfin le travail engagé va pouvoir continuer...

Les ambulanciers sont déterminés à relever les défis du système de soin et à développer des perspectives d'avenir pour leur profession. Cela s'est déjà vérifié lors de la réforme de l'urgence pré-hospitalière (UPH), qu'ils ont négociée avec le ministère de la Santé et qui a abouti en juillet 2022.

Aujourd'hui, la CNSA reprend donc les concertations et propose de poursuivre au plus vite les discussions engagées avec l'Assurance maladie sur les différentes réformes structurantes du système de santé pour lesquelles les ambulanciers s'engageront en première ligne.

La Chambre, qui a toujours été force de propositions, souhaite dorénavant réécrire une nouvelle convention avec l'Assurance maladie plus orientée vers les actes de prise en charge et de soins, en tenant compte des nouveaux actes et soins que les ambulanciers peuvent accomplir en lien avec le SAMU (Décret n° 2022-629 du 22 avril 2022).

Par ailleurs, la CNSA cherche à établir de nouveaux partenariats pour repenser le métier d'ambulancier et relever les défis liés au bien vieillir, à la lutte contre les déserts médicaux et à la transition écologique.

Les principales mesures en pourparlers sont :

- l'égalité d'accès aux soins pour tous, y compris en zone rurale,
- l'accompagnement de nos aînés avec une prise en soin préventive et curative à domicile, notamment pendant les périodes annuelles de canicule,



- l'ouverture aux autres professions de santé grâce à la mise en place de la valorisation des acquis par l'expérience (VAE) et à la création de passerelles entre les formations sanitaires,
- la fin du permis probatoire qui devrait permettre, dès la rentrée de septembre 2023, d'abaisser à 18 ans l'âge minimum d'accès à la profession, dans l'attente de faire évoluer la formation initiale des ambulanciers,
- la transition numérique passant par la mise en place d'une plateforme nationale supervisée par l'Assurance maladie (numérisation de la préadmission, prescriptions dématérialisées, outils de télémedecine...) et par la reconnaissance de l'ambulancier « assistant de télémedecine »,
- ou encore la transition écologique grâce à des aménagements essentiels tels que l'ambulance A2. Ce nouveau type de véhicule, déjà instauré dans plusieurs pays européens, permet le transport simultané de plusieurs patients n'exigeant pas une surveillance individuelle constante, dans un souci d'économie pour l'Assurance maladie et de transition écologique. L'A2 optimiserait ainsi la prise en charge des patients, en ville comme en zone rurale, et limiterait l'impact de la pénurie de personnel. Cette solution, adaptée aux transports programmés (rendez-vous de suivi chez le médecin, le kiné, l'orthophoniste...) nécessite une modification réglementaire attendue d'ici la fin de l'année 2023.

L'urgence d'attirer des talents : en un seul clic, c'est possible !

La profession doit se réinventer, améliorer son attractivité, informer sur le métier...

C'est ainsi que Mélanie et Mickael, deux jeunes ambulanciers professionnels, ont accepté de présenter « en direct » la diversité de leurs missions ainsi que la passion qui les anime, sur le nouveau site en ligne www.ambulancierpoulavie.fr.

La CNSA est à l'initiative de cette démarche pour aider à recruter plusieurs milliers d'auxiliaires et d'ambulanciers diplômés d'État sur tout le territoire, en partenariat avec les organismes de formation du secteur du transport sanitaire (en premier lieu, l'Aftral, partenaire historique de la CNSA, mais aussi la Croix-Rouge et le Gardefa). Ce site a pour objectif de sensibiliser les jeunes et les moins jeunes désireux de s'investir dans un métier d'engagement et de vocation au service de la population et de faire valoriser un métier encore trop peu connu du grand public.

Contact : annie.bost@aloeconseil.com